



# Peyrolles-info 203

**mars 2023**

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

## Conseil municipal du 17 mars 2023

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,

Pierre Hénon, Thierry Ponsin ;

Pouvoir de Éric Reignier à Pierre Hénon ;

Excusé : Nicolas Geoffray ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 17h05

Le compte-rendu de la séance du 7 mars est approuvé à l'unanimité.

### 1. Glissement de terrain route du Rieu

Un important glissement de terrain s'est produit route du Rieu et plusieurs dizaines de mètres cubes de terre menacent de s'effondrer à leur tour car rendues instables par une couche d'argile et la sécheresse. Il faut rapidement purger cette masse. Le maire a obtenu l'accord de la propriétaire concernée et a identifié avec elle une combe sans cours d'eau pouvant recevoir cette terre.

Deux entreprises de travaux publics ont été consultées pour avis sur la manière de traiter ce glissement, leurs positions ont été identiques. Une première estimation a été réalisée pour un montant d'environ 40 k€. Il convient d'engager ces travaux de sécurisation sans tarder mais une demande de classement en catastrophe naturelle va être demandée à l'Etat accompagnée d'une demande de subvention exceptionnelle à l'Etat et au département du Gard.

Accord unanime du conseil

## 2. Vote du compte de gestion 2022

Le maire présente au conseil le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

## 3. Vote du compte administratif 2022

Le maire présente au conseil le compte administratif qui est bien identique au compte de gestion et peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 380.21		75 741.67		78 121.88
Opérations exercice	159 363.10	207 496.49	113 756.07	155 880.11	273 119.17	363 376.60
Total	159 363.10	209 876.70	113 756.07	231 621.78	273 119.17	441 498.48
Résultat de clôture		50 513.60		117 865.71		168 379.31
Restes à réaliser						
Total cumulé		50 513.60		117 865.71		168 379.31
Résultat définitif		50 513.60		117 865.71		168 379.31

Le maire quitte la séance pendant le vote.

A l'unanimité des 5 membres présents ou représentés, le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 4. Affectation du résultat de fonctionnement

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 117 865 €.

Le Maire propose de reporter la totalité au compte de fonctionnement.

Accord unanime du conseil

## 5. Taxes locales 2023

Le maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation récente des taux d'imposition (2021 avec 0,5%, 2022 pas d'augmentation) et que la fiscalité locale est le seul levier de la commune permettant d'augmenter les ressources, il propose d'examiner les différentes possibilités de variation des taxes (0,5%, 1%, 1,5%). Le

conseil se prononce pour une augmentation de 0,5% des taux soit de nouveaux taux à

Taxe foncière sur le bâti : 36,47%

Taxe foncière sur le non-bâti : 56,89 %

Taxe d'habitation : 15,72 %

Cotisation foncière des entreprises : 20,01 %

Accord unanime du conseil

## **6. Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations) 2023**

Compte tenu d'une subvention exceptionnelle à l'association de chasse de 700 € en 2022 pour la réalisation d'une fosse d'enfouissement, après discussion, les subventions retenues pour 2023 sont fixées selon le tableau suivant.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2022	Subventions 2023
Abraham Mazel – St Jean du Gard	50 €	50 €
L'Oustal – St Jean du Gard	100 €	100 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	900 €	250 €
La Truite Salamandre – St André de Valborgne	100 €	100 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50 €	50 €
SMAC – L'Estréchure	50 €	50 €
Restaurants du Cœur – St Jean du Gard	100 €	100 €
Association Archytas – Peyrolles	0 €	50 €
Association Déclics&Stimuli - Les Plantiers (festival Festiborgne)	300 €	350 €
<b>6574 – Personnes de droit privé - Total</b>	<b>1 650 €</b>	<b>1 100 €</b>

Accord unanime du conseil

## **7. Redevance d'Occupation du Domaine Public Electricité 2023**

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 234 € pour 2023.

Accord unanime du conseil

---

## Questions diverses :

### **Abonnement fibre de la mairie :**

*Suite à des problèmes commerciaux, ce raccordement a pris du retard mais devrait être entrepris prochainement.*

### **Travaux chemin de la Clède :**

*Ils sont interrompus en raison de demandes excessives de la police de l'eau. En attendant, une solution provisoire pour rétablir le passage va être réalisée lundi 20 au plus tard par l'entreprise Cabrit.*

### **Festiborgne :**

*l'association Déclics et stimuli gère ce festival qui aura lieu à nouveau cet été dans la vallée Borgne, elle est venue rencontrer le conseil pour lui présenter le programme prévisionnel de l'été prochain.*

*La séance au temple de Peyrolles (contenu à préciser) aura lieu le lundi 31 juillet.*

La séance est levée à 19h

Prochain conseil le jeudi 13 avril à 17h

---

## Rappel - fibre

De nombreux habitants dont la maison est éloignée du boîtier de raccordement rencontrent de très grandes difficultés à se faire raccorder. Nous avons alerté la presse, protesté auprès du département et de WiGard/XPfibre qui déploie l'infrastructure réseau par concession du département.

Sur le papier toutes les maisons de Peyrolles sont éligibles à la fibre, dans la pratique plus de la moitié n'arrivent pas à se faire raccorder.

**Afin de regrouper les problèmes** pour les remonter aux autorités compétentes il est important que vous nous signaliez tous les échecs de raccordement que vous rencontrez. N'hésitez pas [à remplir ce formulaire](#) pour chaque rendez-vous infructueux.

Nous vous tiendrons au courant de nos démarches et des réponses de WiGard et des opérateurs.

**Informations**

## Rappel : Stationnement pendant les travaux

Pendant les travaux d'enfouissement du réseau électrique route du Serre merci de **NE PAS se garer** autour du chantier, aux abords de la cabine à livre. Se garer au début de la route du Serre, sur le côté droit de la descente vers la route de la vallée Borgne.

## Contacts eau

La Communauté de communes nous informe des coordonnées de l'accueil de la régie eau potable :  
Madame Giovana Natalini  
07.85.90.09.54  
contact.eau@cac-ts.fr

## Alerte par SMS :

La commune a mis en place un système d'alerte par SMS **en cas d'évènement grave sur la commune.**

Si vous souhaitez faire partie des destinataires de ces SMS, merci de confirmer votre accord et de communiquer votre numéro de mobile

- soit par réponse à ce message,
- soit à la mairie,
- soit en remplissant [ce formulaire](#).

Nous comptons utiliser ce système avec parcimonie, vous disposez bien entendu d'un droit de retrait à tout moment sur simple demande.

---

# La lettre du SYMTOMA

Mars 2023



## Le mot du Président

Une newsletter pour vous parler du monde complexe et changeant des filières de tri. Le coût de la mise en décharge du sac noir ne cesse d'augmenter : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) passe de 45€ la tonne à 52€ la tonne en 2023, pour atteindre 65€ la tonne en 2025 ! La mise en place de nouveaux gestes de tri à la déchèterie a pour objectif de diminuer au maximum les coûts de gestion, car un déchet jeté au bon endroit constitue toujours une source d'économie pour la collectivité... !

Pierre Compan

## Et si on comparait...



## À la maison

Une famille jette en moyenne **61.1kg/an** de déchets alimentaires dans sa poubelle d'ordures ménagères (la poubelle grise, celle qui sent vite mauvais...). Ces déchets sont enfouis ou incinérés. Ils sont particulièrement humides et énergivores alors que compostés, ils deviennent une véritable ressource verte pour les sols !

10kg de biodéchets = 5kg de compost



## Du nouveau à la déchèterie



Lorsque vous vous rendez à la déchèterie, vous constaterez qu'un nouveau panneau de consignes a fait son apparition. En effet, quelques mois après la mise en place de la filière ASL (Articles de Sports et Loisirs), c'est au tour des jouets non électriques et des ABJ non électriques (Articles de Bricolage et de Jardinage) de faire leur entrée dans la filière de tri !

Vous pourrez donc, sur les conseils du gardien, jeter ces objets dans la benne à « meubles ».

## Du nouveau sur le territoire !

De nouvelles colonnes à textiles ont été mises en place sur les points de collectes de chaque commune. Retrouvez les consignes sur chaque face avant.

Pour connaître le point d'apport volontaire le plus près de chez vous rendez-vous sur [www.refashion.fr/citoyen](http://www.refashion.fr/citoyen) ou sur le site internet du Syntoma [www.syntoma.org/cartographie](http://www.syntoma.org/cartographie)



## Nouvelles colonnes à verre

Les nouveaux points d'apports volontaires pour le verre. Avec vue sur le Thaurac ! Nouvel aspect, nouveau design pour un meilleur tri !



## Pour un meilleur tri du sac jaune



**Ne pas imbriquer**



**Pas de sac noir ou opaque**



**Pas nécessaire de rincer les pots**



**Que des emballages VIDES**



**Pas de médicament**

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles. Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

**Se désinscrire**

Mairie de Peyrolles  
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES  
[www.peyrolles.fr](http://www.peyrolles.fr)

maire@peyrolles.fr

04 66 85 13 01